

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

### **THE GOOD CAR**

#### **Article I : Parties au contrat, désignation de (s) véhicule(s), choix du type de mandat :**

##### **Le client / MANDANT**

Mr / Mme \_\_\_\_\_

ou Société représentée par son gérant en exercice Mr ou Mme \_\_\_\_\_

demeurant à :

Ville \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé « le MANDANT »

Ici présent et qui accepte,

Confère(nt) par le présent contrat, la mission d'aide à la revente ou à l'achat, d'un véhicule neuf ou d'occasion, selon les caractéristiques déterminées par lui-même, à :

##### **THE GOOD CAR/ MANDATAIRE :**

THE GOOD CAR, représenté par Monsieur Aurélien ROUSSET, consultant automobile, installé à La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS.

Entreprise individuelle (A-E), non inscrite au RCS et exonéré de TVA en application de l'article 293 B du CGI

SIRET N° 84912483900010

Contact :

Email : [contact@thegoodcar.fr](mailto:contact@thegoodcar.fr)

Tel : 07 86 16 20 33

Aux horaires suivants : du lundi au vendredi inclus de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Coordonnées bancaires :

Banque : CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

IBAN : FR76 1390 6001 1585 0591 9548 066

Ci-après dénommé « le MANDATAIRE », Ici présent et qui accepte,

## **Article 2 : Caractéristiques du ou des véhicule(s) recherché(s), objet du présent mandat**

Marque :

Modèle :

Carrosserie : Berline 5 portes [ ] Berline 3 portes [ ] Cabriolet [ ] Energie : Essence [ ]

Gas-Oil [ ] Hybride [ ] Electrique [ ]

page 1

---

---

---

Véhicule neuf [ ]

Véhicule d'occasion : année minimale de mise en circulation [ ] et année maximale de mise en circulation [ ]

Prix compris entre : la somme minimum de \_\_\_\_\_ et la somme maximum de \_\_\_\_\_

## **Article 3 : Intention des parties – Missions possibles en application du présent mandat**

Le présent contrat de service a pour but de permettre au Client-MANDANT, de trouver à l'achat, grâce à l'intervention de THE GOOD CAR- MANDATAIRE, le véhicule automobile de son choix, neuf ou d'occasion, et de rentrer en contact avec son vendeur, qu'il soit professionnel qualifié ou un particulier.

Le présent contrat de service peut également permette au client-MANDANT, de vendre son véhicule neuf ou d'occasion et de rentrer en contact avec son acquéreur qui sera un professionnel qualifié.

La mission de THE GOOD CAR- MANDATAIRE, s'arrête à l'indication au Client-MANDANT, des caractéristiques du véhicule trouvé et des coordonnées de son vendeur ou de son acquéreur, ainsi qu'à la négociation dans l'intérêt du Client-MANDANT en vue d'arrêter un prix définitif d'achat ou de vente, sans qu'en aucune manière THE GOOD CAR-MANDATAIRE puisse être considéré comme ayant participé à la transaction finale, laquelle interviendra directement entre le propriétaire- vendeur du véhicule ou l'acquéreur et le client-MANDANT au présent contrat.

L'obligation contractuelle pesant sur THE GOOD CAR- MANDATAIRE en raison du présent mandat est donc simplement une obligation de moyens (recherche, comparatif et mise en relation) et non une obligation de résultat ou de bonne fin (conclusion de la transaction finale et garantie de délivrance ou autre).

#### **Article 4 : Conditions financières et charges du mandat**

Pour l'aide à la revente d'un véhicule neuf ou d'occasion, il sera dû à THE GOOD CAR-MANDATAIRE, à titre de rémunération, la somme forfaitaire de trois cent quarante neuf euros (349,00 €) laquelle somme n'est pas comprise dans le prix de revente de la voiture.

Pour l'aide à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, dans sa volonté d'aligner l'intérêt du Client-MANDANT avec celui de THE GOOD CAR- MANDATAIRE, une commission de 25% sur la remise obtenue par rapport au prix affiché, sera due à THE GOOD CAR.

Dans le cas où aucune négociation n'est possible avec le vendeur ou si la remise obtenue est inférieure à mille cinq cent euros (1 500,00€), seul le forfait minimum de base de trois cent quarante neuf euros (349,00 €) sera dû à THE GOOD CAR-MANDATAIRE, afin que le travail et les démarches d'accompagnement effectuées par THE GOOD CAR soient remboursés.

Ces démarches comprennent le conseil sur le véhicule adapté à la demande du Client-MANDANT, la recherche du véhicule adapté à la demande du Client-MANDANT, la vérification administrative du véhicule qui se limite à la fourniture de la carte grise de celui-ci, du contrôle technique du véhicule, et à la fourniture de l'historique du véhicule s'il existe et à la mise en relation entre les parties vendeur et acquéreur.

---

Étant ici rappelé que THE GOOD CAR- MANDATAIRE, ne saurait être tenu responsable de la communication éventuelle de documents erronés.

Si le Client-MANDANT décide finalement d'arrêter de faire appel aux services de THE GOOD CAR, en cours de contrat, sauf à user de sa faculté de rétraction dans le délai de quatorze (14) jours, la somme de quatre-vingt-dix-neuf euros (99,00€) sera due à THE GOOD CAR-MANDATAIRE, pour le temps passé et toutes les démarches effectuées pour la recherche du véhicule ou de l'acquéreur.

#### **Article 5 : Capacité et consentement des parties :**

Le Client-MANDANT et THE GOOD CAR- MANDATAIRE déclarent confirmer les énonciations figurant en tête des présentes relatives à leur état-civil, leur nationalité et leur résidence.

Ils déclarent en outre :

Ne pas être et n'avoir jamais été en état de règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement, redressement judiciaire ou autres.

Ne pas être en état de règlement amiable ou de redressement judiciaire civil, ni susceptibles de l'être, selon les dispositions des articles L.330-1 et suivants du Code de la consommation.

#### **Article 6 : Obligations du Client-MANDATAIRE:**

Les conditions de la demande du Client-MANDANT, qui ont été renseignées sur le site [www.thegoodcar.fr](http://www.thegoodcar.fr) sont ici expressément rapportées en tête des présentes aux articles 1 et 2 et forment un tout avec le présent mandat.

Ces conditions engagent le Client-MANDANT jusqu'à l'issue de la mission de THE GOOD CAR- MANDATAIRE.

Toute modification d'une ou plusieurs de ces conditions fera l'objet d'un avenant éventuel qui formera un tout avec le présent mandat.

Pendant la durée du mandat, le Client-MANDANT devra :

- Signaler à THE GOOD CAR-MANDATAIRE toute modification juridique ou matérielle pouvant avoir une incidence sur l'opération objet du présent mandat,
  - Au surplus de convention expresse et à titre de condition essentielle du présent contrat, le Client-MANDANT :
    - s'interdit pendant la durée du mandat et son éventuel renouvellement par tacite reconduction ou non, de traiter directement avec un concessionnaire, une société ou une personne physique, qui lui aurait été présenté par THE GOOD CAR-MANDATAIRE sans verser la rémunération due au THE GOOD CAR,
    - le Client-MANDANT demeure libre de procéder seul à la recherche du ou des véhicules neufs ou d'occasion correspondant aux conditions ou à son acquéreur, charges et prix convenus avec THE GOOD CAR-MANDATAIRE et dans le cas où il se porterait acquéreur de(s) véhicule(s) auprès d'un revendeur qui n'aurait pas été présenté par THE GOOD CAR- MANDATAIRE ou qu'il vendrait son véhicule à un acquéreur qui ne lui aurait pas été présenté par THE GOOD CAR, ce dernier n'aurait pas droit à sa rémunération,
- 
- en cas d'achat ou de vente réalisé par lui-même ou par un autre intermédiaire auprès d'un concessionnaire, d'une société ou d'une personne physique, qui lui aurait été présenté par THE GOOD CAR-MANDATAIRE, le Client-MANDANT s'engage à informer immédiatement THE GOOD CAR-MANDATAIRE en lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception les noms et adresse du vendeur ou le cas

échéant de l'acquéreur, à défaut le Client-MANDANT en supporterait toutes les conséquences en ce compris le paiement de la rémunération due à THE GOOD CAR.

En cas de non-respect des obligations visées dans les spécifications expresses ci-dessus, le Client-MANDANT s'engage à verser à THE GOOD CAR-MANDATAIRE, en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale au montant de la rémunération prévue au présent mandat telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

#### **Article 7 : Obligations et pouvoirs de THE GOOD CAR- MANDATAIRE :**

Le présent mandat confère simplement à THE GOOD CAR-MANDATAIRE le pouvoir de trouver le(s) véhicule(s) neuf(s) ou d'occasion correspondant à la désignation faite ci-dessus et de négocier sur la base des conditions et prix dont il vient d'être question, sans lui conférer néanmoins aucune habilitation pour concrétiser lui-même l'opération d'achat ou de vente au nom du Client- MANDANT.

Ainsi THE GOOD CAR- MANDATAIRE n'est tenu à l'égard du Client-MANDANT que d'une obligation de moyens et non de résultat.

Il ne saurait être en aucun cas responsable des vices cachés ou apparents de(s) véhicule(s) que le MANDANT déciderait d'acheter ou vendre, car ces obligations incombent au seul propriétaire du véhicule en application des dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Le Client-MANDATAIRE aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission, il pourra notamment :

-faire toute publicité et démarche à sa convenance, les frais engagés à cette occasion restant à la charge exclusive du Client-MANDANT,

-réclamer et se faire remettre toutes pièces auprès de toutes personnes physiques ou morales ou administrations publiques relatives au(x) véhicule(s) objet du présent contrat,

-veiller au respect des dispositions légales se rapportant à l'état du ou des véhicules à acquérir ou à vendre et solliciter la délivrance de la carte grise du véhicule, du contrôle technique et de son historique le cas échéant.

Etant ici rappelé que THE GOOD CAR n'est pas responsable de l'état technique du véhicule.

-entreprendre, d'une manière générale, toutes les démarches nécessaires, informer le Client-MANDANT de tous les éléments nouveaux pouvant modifier les conditions de l'achat et de la vente de(s) véhicule(s) et en rendre compte par écrit au Client-MANDANT.

## **Article 8 : Durée du présent mandat et reconduction :**

Le présent mandat est valable durant trois (3) mois et est tacitement reconductible pour une période de trois (3) mois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, quinze (15) jours avant l'échéance du terme.

page 4

---

## **Article 9 : Faculté de rétractation :**

En application des dispositions de l'article L 121-17 et suivants du Code de la Consommation le Client-MANDANT a le droit de révoquer ledit contrat dans un délai de quatorze (14) jours sans indiquer de motifs, ce délai courant à compter de la date de signature du présent contrat.

Pour exercer son droit de rétractation, le MANDANT doit en informer le MANDATAIRE, à *THE GOOD CAR, Monsieur Aurélien ROUSSET, La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS, contact@thegoodcar.fr* de sa décision d'annuler le présent contrat au moyen d'une déclaration non équivoque (lettre envoyée par la poste, E-mail ou sur le formulaire de rétractation proposé audit contrat).

L'utilisation du modèle de formulaire de rétractation proposé au présent contrat n'est toutefois pas obligatoire et le délai de rétractation sera respecté si le Client-MANDANT envoie sa déclaration de rétractation avant l'expiration même du délai selon toute rédaction de son choix non équivoque.

Afin de respecter le délai de rétractation, le Client-MANDANT doit faire parvenir sa décision de rétractation avant l'expiration dudit délai de quatorze jours (14 jours), à défaut de quoi ladite révocation ne pourrait être prise en compte.

En cas d'annulation du contrat de mandat suite à l'exercice de son droit de rétractation par le Client-MANDANT, THE GOOD CAR-MANDATAIRE remboursera au Client-MANDANT sans délai les sommes qui auraient été versées, sous réserve, si le paiement a été fait par chèque, du bon encaissement de celui-ci. Le remboursement interviendra dans un délai de trois semaines au plus tard à compter de la prise en compte de l'exercice par la MANDANT de sa rétractation.

## **Article 10 : Conséquences de la rétractation :**

Si le Client-MANDANT utilise sa faculté de rétractation pour le présent contrat, THE GOOD CAR- MANDATAIRE est tenu de lui rembourser au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où la déclaration de rétractation du contrat lui sera parvenue, tous les paiements effectués par le Client-MANDANT et reçus par THE GOOD CAR-MANDATAIRE, sans qu'il n'y ait de retenue de sommes de la part de THE GOOD CAR, au titre même de frais divers de courrier ou d'envoi.

Pour ce remboursement, THE GOOD CAR utilisera sauf accord explicite contraire du Client-MANDATAIRE, le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction d'origine.

Des frais de remboursement ne seront en aucun cas facturés.

**Article 11 : Exceptions au droit de rétractation (article L 221-28 du Code de la Consommation) :**

L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les contrats :

-De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client-consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation,

---

-De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.

**Article 12 : Clause de confidentialité :**

Les parties s'interdisent de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui leur auront été communiquées à l'occasion de la conclusion et de l'exécution du présent mandat. THE GOOD CAR-MANDATAIRE se réserve le droit en cas de non-respect de cette clause de confidentialité par le Client-MANDANT, d'engager toute procédure civile ou pénale, qui donnerait lieu au paiement de dommages et intérêts nonobstant la publication dans la presse de la décision entreprise.

**Article 13 : Informatique et libertés :**

Les informations collectées par THE GOOD CAR aident à améliorer continuellement le service à la clientèle.

THE GOOD CAR les utilise pour traiter les demandes des clients vendeur ou acquéreur de véhicules neufs ou d'occasion.

L'activité de THE GOOD CAR fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (CNIL). N°2135108 v 0

Conformément à la Loi relative à « L'informatique, aux fichiers et aux libertés », à tout moment le Client-MANDANT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant qui peut être exercé en adressant un mail à : [contact@thegoodcar.fr](mailto:contact@thegoodcar.fr) en mentionnant ses nom, prénom, adresse complète, et numéro client éventuellement.

The Good Car peut être amenée, à diffuser des données anonymisées qui concernent l'utilisateur (initiale du nom, prénom, CSP, photographies, son véhicule avec plaques masquées) à des fins de témoignage.

#### **Article 14 : Droit applicable en cas de litige :**

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestation de services et les opérations qui y sont visées sont soumises à la loi française.

En cas de litige, l'attribution est faite, d'un commun accord, aux tribunaux de notre siège social, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instance ou de paires ou d'appel en garantie.

#### **Article 15 – Médiation de la consommation :**

En cas de réclamation, le client-MANDANT doit dans un premier temps s'adresser à : : **THE GOOD CAR, Monsieur Aurélien ROUSSET, La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS ou Email : [contact@thegoodcar.fr](mailto:contact@thegoodcar.fr)**

Dans un second temps, il peut s'adresser au Médiateur de la consommation soit :

MÉDIATEUR DU CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE  
L'AUTOMOBILE - CNPA

-par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse : CNPA, 50, rue Rouget de Lisle, 92158 SURESNES CEDEX  
-Sur Son Site internet : <http://www.mediateur-cnpa.fr/>

THE GOOD CAR vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens ou de contrats de services et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents :

Cette plate-forme est accessible l'adresse : [hp://ec.europa.eu/consumers/odr/](http://ec.europa.eu/consumers/odr/).



**Date et lieu de signature des présentes :**

---

A Le

Le Client "MANDANT" :

Pour "THE GOOD CAR"

MANDATAIRE

***THE GOOD CAR, Monsieur Aurélien ROUSSET, La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS ou email : contact@thegoodcar.fr***

### **FORMULAIRE DE RETRACTATION**

***(Si vous souhaitez vous rétracter du contrat, veuillez remplir le présent formulaire et nous l'envoyer à : THE GOOD CAR, Monsieur Aurélien ROUSSET, La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS ou email : contact@thegoodcar.fr***

Par la présente, je me rétracte/nous nous rétractons (\*) du contrat conclu par moi/nous-même (\*) portant sur le contrat de services consistant pour THE GOOD CAR à rechercher pour mon/ Notre compte un véhicule ou un acquéreur de mon/notre véhicule, selon caractéristiques suivantes :

(Veuillez désigner avec précision les caractéristiques ou son contrat article 2)

Nom du/des clients-MANDANT qui se rétracte(nt)

Adresse du/des client(s)-MANDANT)

Signature du/des client(s)-MANDANT (uniquement en cas de déclaration sur papier)

Date

*(\*) Veuillez rayer les mentions inutiles.*

---

***THE GOOD CAR, Monsieur Aurélien ROUSSET, La Treuillère 07600 VALS-LES-BAINS***